

PV réunion ICL 10 janvier 2025

Présents : Mme Dehouck, Mme Jaquemart, M Everaert, M Lerminieau, Mme Céline, Mme Catherine, M Yves et Mme AF.

Excusé : M Lahoussé

La réunion s'est tenue à l'école Clerfayt de 15h00 à 16h15. De 16h15 à 16h40, les représentants du personnel ont pris connaissance du document « Enquête psychosociale : check liste sans tri » remis lors de la réunion par M Everaert.

Ordre du jour :

1 Communication du président suite à la réunion de conciliation du 20/12/2024 en Commission paritaire

M Everaert déclare que la Commission a fait des recommandations et que le PO a la volonté ferme de les appliquer à la lettre et a la volonté d'y arriver et espère qu'il en sera de même de la part des représentant du personnel. Il précise que l'Instance de concertation suppose dialogue constructif et respect des prérogatives de chaque partie. Les interpellations doivent se faire de manière conviviale et dans le respect mutuel, franchement mais poliment.

Mme Maindiaux fait référence au mail envoyé par M Everaert demandant que les mails soient envoyés à tout le monde. Il est convenu que les membres ICL ne communiquent qu'aux membres ICL, que la secrétaire n'envoie que le PV aux MDP et ce après validation de celui-ci par les membres ICL. Les représentants des membres du personnel communiquent avec les MDP avant la réunion.

M Everaert propose de commencer par la validation du PV de la réunion de janvier 2024 par Mme Dehouck. Tous les membres ont ainsi validé le PV de la réunion ICL du 31/01/2024.

2 Désignation du secrétaire

Par désignation par l'APPEL selon les recommandations de la Commission paritaire, le rôle de secrétaire est attribué à Mme Maindiaux.

3 Approbation du PV de la réunion du 11/10/2024

Le PV n'est provisoirement pas approuvé par le PO. M Everaert demande que les mots « délégation syndicale » soient remplacés par « représentants du personnel » et qu'il soit plus succinct. Mme Maindiaux fera les corrections et tentera de résumer tout en respectant la fidélité de retranscription demandée pour la rédaction du PV. Il sera alors remis à tous les membres ICL pour validation.

4 ROI de l'ICL

Le ROI fait l'objet d'une relecture collégiale. Il est précisé et reconnu de tous les membres de l'ICL que les délais en jours dont le ROI fait mention sont des jours hors week-end, jours fériés et congés scolaires. Le ROI est validé à l'unanimité. Il sera envoyé par mail par M Everaert à tous les membres. Les représentants du personnel pourront aller parapher chaque page et signer la dernière dans le bureau de la

direction. Les membres PO le signeront également et un des 4 exemplaires (un pour le PO, un pour la direction et un pour la représentation du personnel et un pour les archives).

A ce propos, L'ICL est unanime sur la non nécessité d'avoir une armoire fermant à clé pour la conservation des archives. Ces dernières seront conservées par la secrétaire.

5 Présentation du CPU 2025/2026

Le vérificateur passe le 17/01/2025, le nombre officiel d'élèves sera connu à cette date mais M Lermineau annonce qu'il y a maintien de l'emploi pour tout le monde avec un temps plein pour l'éducatrice en classe Teacch et ouverture d'un mi-temps ergo (sous réserve d'acceptation du nombre d'élèves) pour les dyspras. M Yves soulève la problématique des locaux, ce à quoi M Lermineau répond que ce sera plus pour une aide en classe puisque le projet de classe à pédagogie adaptée pour la classe dyspra a été introduit par la direction et Mme Ludivine Halloy en 2024.

6 Présentation des risques psychosociaux relevés par l'enquête du CESI

Une copie papier de la liste des points et l'état d'avancement est donnée par M Evereart à la secrétaire et chaque représentant du personnel à l'ICL en recevra très prochainement une copie par mail. Vu le nombre de points, M Evereart demande aux représentants du personnel d'y regarder pour la prochaine réunion lors de laquelle les observations et réflexions pourront être faites. M Evereart précise que le PO n'a pas chômé et que les points ont été suivis.

7 Etat des commandes de matériel

Le mail du 21/04/2024 indiquait le montant alloué à chaque intervenant. Ceux qui ont commandé ont reçu leur commande, il ne manque que quelques fournitures suite aux ruptures de stock et tout devrait être livré.

8 Paiement des surveillances

Il reste des surveillances à payer. Elles concernent le dernier trimestre 2023-2024 et elles seront payées dans le courant du premier trimestre 2025.

9 La piscine

Une tournante est prévue, elle est affichée aux valves. Les professeurs de gymnastique ont été consultés.

10 Organisation du temps partiel

M Evereart déclare qu'il n'y a pas de problématique, que les demandeurs ont été entendus et l'horaire a été établi en accord avec eux. Mme Maindiaux demande si tout le monde a droit à un temps partiel. M Lermineau stipule qu'il suffit de le demander à la direction afin de voir à quelle formule appliquer en fonction d'un mandat de temporaire ou de nommé. Mme Céline ajoute la possibilité, sous conditions, d'avoir un complément de l'ONEM. Les démarches se font en ligne depuis le 1^{er} janvier 2025.

11 Réunion pour le thème des formations

M Lermineau organisera un referendum en mars via Wooclap.

Les jours de formations collectives ont des thèmes imposés et limités.

M Lermineau demande de noter qu'il prendra contact avec un CSA du spécialisé, nouvelle dénomination de conseiller pédagogique, après le mois de mars, et avec les référents plateaux, pour avoir une idée de thématiques qui pourraient se dégager chez les MDP.

Wooclap est utilisé actuellement sur classe Dojo pour une étude de satisfaction des parents via un lien anonyme. Il y a déjà eu 46 ou 47 réponses et l'indice de satisfaction pour pas mal de postes est de 100% et pour d'autres entre 60 et 70%

12 Clé des toilettes P3

Une clé a été accrochée dans la classe de M Yves par M Lermineau et Gaëlle avant le congé. Personne ne l'ayant vue, elle est donc considérée comme égarée et sera remplacée dès le 13 janvier par la direction. Afin de la rendre visible et de ne pas l'oublier dans une poche, elle sera accrochée à une balle de tennis. Il est demandé aux MDP de bien refermer à clé en quittant les lieux et de remettre la clé à son crochet (classe de M Yves). Les représentants du personnel demandent à être avertis quand la clé sera à nouveau disponible pour plus de vigilance.

13 Mails en cas d'absence du personnel

Il avait été décidé en ICL lors de la réunion d'octobre que les mails seraient envoyés à tous les MDP, même absents afin que ceux-ci puissent consulter les informations données dès leur retour, selon le droit à la déconnexion. La représentation des MDP signale que ce n'est pas le cas, certains MDP ne sont pas dans la liste des mails. M Lermineau affirme que cela a été réglé. Il est demandé de s'en assurer car il semble que cela ne soit pas toujours le cas. Mme Céline déplore le fait que l'on ne sache plus avoir accès à un envoi à tout le monde en une seule fois et qu'il faille cocher un à un le nom des MDP pour envoi avec le risque d'oubli.

14 Mails collectifs

La décision prise en ICL concernant le passage par la direction pour demander l'envoi d'un mail collectif est confirmée. Les membres ICL concluent unanimement que les réponses collectives ne sont pas autorisées comme prévu dans la lettre du PO du 15/10/2024 envoyée par mail via la direction. Lors de la réception d'un mail collectif, il est donc demandé de répondre à la personne ou d'interroger uniquement cette personne au besoin.

Mme Catherine souligne la présence d'une adresse mail appartenant à une personne extérieure à l'école dans un mail collectif, contenant par ailleurs des critiques non flatteuses, envoyé par la direction (transfert d'un mail venant d'un MDP), voir mail en annexe.

15 Local arts plastiques

Il est précisé que la mise à l'ordre du jour concerne la sécurité. Le PO reconnaît qu'au départ ce local n'est pas prévu pour être une classe mais qu'au niveau de la sécurité, pour lui, la sécurité est assurée. M Lermineau indique qu'en cas d'incendie les élèves ne sont pas bloqués car ils peuvent quitter les lieux par l'extérieur du côté de la rotonde pour se rendre dans la cour des petits. La représentation du personnel

met l'accent sur l'accès difficile pour les pompiers car tous les accès sont grillagés et fermés. M Evereart demande à M Lermineau de prendre contact avec Mme Dubuisson, notre conseillère en prévention afin de voir ce qu'il y aurait à faire pour améliorer la sécurité. Le local sera occupé pour le cours d'arts plastiques en attendant. L'exercice d'évacuation incendie sera réalisé lorsque ce local sera occupé.

16 Communication ICL par PO

Il s'agit de la communication sur la présence d'une ICL à faire par le PO. M Lermineau ajoute que c'est ce que Mme Beauduin a proposé. M Evereart confirme que c'est bien dans les intentions de mettre cela en place.

17 Comptes CEC, fancy-fair, galettes, saucissons, bars divers, ...

M Evereart mandate Mme Maindiaux en tant que membre de la CEC pour faire un rapport des comptes à l'ICL et déclare que le PO et la direction n'ont qu'un droit de regard sur ces comptes, qu'ils n'en sont pas les gestionnaires. Il est convenu que Mme Maindiaux prendra connaissance des divers comptes lors des pratiques collaboratives du 17 janvier. Il est également rappelé que toute dépense doit être validée par l'ICL, ce qui n'est jamais le cas. Mme Maindiaux lors de réunions CEC a demandé que la CEC concerte le reste de l'équipe comme le prévoit le ROI de la CEC mais cela n'est pas fait. Lors de dépenses par la CEC, M Evereart mandate Mme Maindiaux pour représenter l'ICL. M Lermineau attire l'attention de l'ICL sur le fait que les projets de classe (ex : vente de saucissons) ne sont pas du ressort de celle-ci et sont dès lors versés sur le compte des enfants ouvert avec l'accord du PO, mais que le sont les soupers, fancy-fair, galettes du chef, soirées de la convivialité... M Lermineau communiquera très prochainement les comptes relatifs à la Fancy-fair dont les bénéfices sont de 4072€ desquels il a déjà puisé une partie pour les peintures de la cour.

18 Ajout d'une réunion ICL

Elle aura lieu le 28/03 à 15h00.

19 Prochaine réunion ICL

La suivante aura lieu le 13/06/2025 à 15h00.

20 Calendrier événementiel 2024-2025

Le calendrier est adopté à l'unanimité. Pour le mois de juin, le calendrier sera établi en concertation.

La représentation du personnel demande l'ajout d'un tableau pour les communications de l'ICL et des délégations syndicales car l'emplacement donné pour l'instant est trop petit.